

Durée de travail

Moins = plus!

De bonnes conditions de travail sont essentielles pour la santé et la satisfaction des médecins. C'est pourquoi l'association suisse des médecins-assistant-es et chef-fes de clinique (asmac) veut que les violations de la loi soient plus sévèrement sanctionnées.



50 heures : c'est le maximum inscrit dans la loi. 56 heures : c'est la réalité dans les hôpitaux, soit le nombre d'heures que les membres de l'asmac travaillent en moyenne par semaine pour un plein temps.

Durée de travail non respectée

Angelo Barrile, président de l'asmac, commente ainsi les résultats de la dernière enquête : «Pour 62% des répondant-es, la durée de travail ne respecte toujours pas les dispositions légales». « Et sept sondé-es sur dix travaillent plus longtemps que ce qui est convenu !».

Dans les principaux hôpitaux du canton de Vaud, la durée hebdomadaire normale du travail est de 46 heures, y compris la part prévue pour la formation. Les médecins et les hôpitaux doivent pouvoir disposer d'une certaine souplesse dans la fixation des horaires chaque semaine, en minimisant le risque de dépassement de la norme maximale des 50 heures. Les heures entre 46 et 50 heures sont essentiellement à compenser en temps, alors que celles dépassant 50 heures peuvent plus facilement être payées, à un taux de 125 %. « Cela étant, force est de constater que ces règles ne sont encore souvent pas respectées et que les médecins peuvent ici aussi se trouver en situation difficile », reporte Patrick Mangold, juriste pour la section vaudoise, l'ASMAV.

Conséquence majeure : plus de la moitié des jeunes médecins se sentent la plupart du temps ou souvent fatigués. Un tiers se sent aussi souvent harassé et émotionnellement et physiquement épuisé. Angelo Barrile n'est donc pas le seul à s'exclamer « Ça ne peut pas continuer ainsi! ». Quant à savoir quelle suite donner, l'association faîtière a choisi une approche duale :

- D'une part, de nouvelles mesures pour améliorer concrètement et rapidement la situation de travail ;
- D'autre part, un objectif quantitatif concernant la réduction de la durée de travail.

Signaler les problèmes est un premier pas

La première mesure supplémentaire est la mise en place d'un bureau de notification. A compter de cette année, un formulaire sera mis à disposition sur le site web de l'association faîtière. Il permettra de notifier les violations de la loi sur le travail et/ou des conventions relatives à la formation médicale postgraduée. « Dans le cas normal, nous enregistrons la notification et discutons des étapes suivantes avec la personne à l'origine de la notification et la section concernée. », explique Simon Stettler, directeur de l'asmac. « Cependant, si la personne qui a déposé la notification ne souhaite cependant pas que l'information soit transmise à la section ou plus loin, nous ne pouvons rien entreprendre. »

Une deuxième priorité est d'imposer la formation médicale postgraduée. L'essentiel est de faire valoir les droits des jeunes médecins selon le programme, le concept et le contrat de formation postgraduée. Les moyens pour y parvenir vont des entretiens avec les responsables de celle-ci et des établissements sur place jusqu'aux dénonciations et à la pression politique. Simon Stettler souligne que « Le poste de formation postgraduée doit être entièrement axé sur la formation postgraduée. L'enseignement et la prise en charge doivent également être assurés de manière appropriée en dehors de la formation post graduée structurée. ».

Ce que constatent effectivement les médecins en formation dans le canton de Vaud est une place dévolue à la formation qui ne va pas toujours de soi. Un-e médecin en formation a à cœur d'être formé-e sur son lieu de travail. Cela passe évidemment par la pratique clinique supervisée, mais également par l'octroi de temps dédié à la formation théorique. « Or, ce temps est souvent à défendre, notamment dans les services où les effectifs tolèrent difficilement les imprévus, lors de travail à temps partiel, ou encore lors d'une surcharge d'activité, comme ce fut le cas durant la pandémie de Covid-19 », précise Sandrine Devillers, secrétaire générale de l'ASMAV.

Troisièmement, l'association vise à établir la saisie électronique du temps de travail dans tous les hôpitaux par les collaborateurs et collaboratrices eux/elles-mêmes. Cela permettrait de déceler à temps les irrégularités et erreurs et d'intervenir sur le plan juridique.

Une proposition en deux temps

Comme d'autres mesures sont nécessaires pour obtenir une véritable amélioration, l'asmac a fixé deux objectifs qui tiennent compte des différents rôles/tâches ainsi que des dispositions contractuelles applicables :

- Médecins-assistant-es : prestations aux patient-es de 42 heures par semaine plus 4 heures de formation postgraduée structurée.
- Chef-fes de clinique : 42 heures de prestations aux patient-es par semaine plus formation continue (ce qui correspond au minimum à 10 jours de travail/80 crédits par année).

Une telle normalisation de la durée de travail ne peut pas être réalisée à brève échéance, admet Angelo Barrile. « Il faut en premier lieu que les mentalités changent chez les dirigeant-es des cliniques et hôpitaux ». Même si la double problématique du coût et de l'organisation est un enjeu, il estime que « travailler moins, c'est un plus. Une réduction de la durée de travail équivaut à plus de médecins qui restent dans leur profession. »

Valoriser les temps partiels

Une autre thématique qui occupe les médecins en formation dans le canton de Vaud, lorsqu'il est question de temps de travail, est celle de la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. « Pour les médecins,

l'améliorer passe souvent par le choix de travailler à temps partiel. Mais ces pourcentages réduits sont souvent l'exception plutôt que la règle, surtout dans les postes de médecins assistant-es, pour des raisons diverses», commente Agathe Greiser Evain, présidente sortante de l'ASMAV, dans un article publié l'automne dernier dans le journal de l'asmac.

Prolongation de la formation postgraduée ou salaire moindre du côté des médecins, complexité de planification et places de formation limitées du côté des institutions figurent parmi les obstacles et peuvent expliquer cette sous-représentativité. Pourtant, à l'instar de certaines institutions qui ont misé sur cette option, valoriser et favoriser le travail à temps partiel constitue certainement l'une des réponses possibles d'amélioration des conditions de travail des médecins en formation à plus brève échéance.

Sandrine Devillers
Secrétaire générale de l'ASMAV

Patrick Mangold
Juriste pour l'ASMAV

Marcel Marti
Responsable politique et communication et directeur adjoint de l'asmac